

RCS : ROMANS

Code greffe : 2602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 1990 B 00353

Numéro SIREN : 378 555 619

Nom ou dénomination : EXIMIUM

Ce dépôt a été enregistré le 25/06/2018 sous le numéro de dépôt P2018/000040

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... **ROMANS SUR ISERE**



734188

Dénomination : EXIMIUM
Adresse : 9 place Jules Nadi 26100 Romans-sur-isere -FRANCE-
n° de gestion : 1990B00353
n° d'identification : 378 555 619
n° de dépôt : P2018/000040
Date du dépôt : 25/06/2018

Pièce : Ordonnance du Président



734188



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS SUR ISERE

ORDONNANCE

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE ROMANS LE

25 JUIN 2018

Nous, PIERRE SABATIER, Président du tribunal de commerce de Romans sur Isère,



Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société EXIMIUM 9 place Jules Nadi 26100 ROMANS-SUR-ISERE RCS Romans 378 555 619 représentée par IXA CONSEIL Parc Altais 37 rue Cassiopée 74650 CHAVANOD,

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos au 31/12/2017

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 31/07/2018

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels consolidés de l'exercice clos le 31/12/2017 de la société EXIMIUM 9 place Jules Nadi 26100 ROMANS-SUR-ISERE RCS Romans 378 555 619 ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Romans sur Isère, le 25/06/2018

Le greffier associé,
Arnaud GUILLAND

Le Président du tribunal de commerce
PIERRE SABATIER



Frais de greffe de la présente ordonnance : 32.36 € TTC (22.05 € HT – 4.41 € TVA – 5.9 € débours)



Pour copie certifiée conforme



**REQUETE
A MONSIEUR LE PRESIDENT DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS**

COURRIER ARRIVÉ

Le **20 JUIN 2018**

**Greffe du Tribunal
de Commerce de ROMANS**

Le soussigné :

Monsieur François BAULE, demeurant 9, rue des Pins à MOURS SAINT EUSEBE (26540)

Ayant pour Avocat, le **Cabinet IXA** – 37 rue Cassiopée – Parc Altaïs – 74650 CHAVANOD, représenté par Maître Laurence BORNENS, Avocate associée, inscrite au Barreau d'Annecy (74)

Agissant en qualité de président de la société EXIMIUM, Société par actions simplifiée au capital de 1.216.496 €, dont le siège social est sis 9, Place Jules Nadi - 26100 ROMANS SUR ISERE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 378 555 619 RCS ROMANS

A l'honneur de vous exposer :

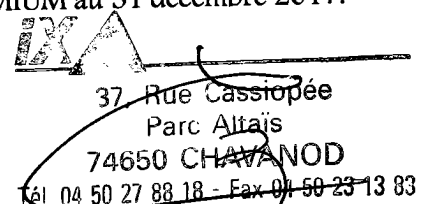
- que les statuts de la société prévoient que l'exercice social se termine le 31 décembre de chaque année,
- qu'en vertu des dispositions de l'article L. 225-100 du Code de Commerce et de celles de l'article R 225-64 du Code de Commerce, l'assemblée générale ordinaire doit être réunie dans les six mois de la clôture de l'exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice,
- que l'Assemblée qui doit approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 doit donc se réunir avant le 30 juin 2018,
- que l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes sociaux est convoquée pour le 29 juin 2018,
- qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société doit également établir des comptes consolidés qui sont en cours de finalisation d'établissement,
- que, de ce fait, le soussigné sollicite l'octroi d'un délai supplémentaire de UN mois pour tenir l'assemblée générale devant statuer sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le report de la date de l'assemblée devant statuer sur les comptes consolidés est sollicité : cette assemblée devrait être tenue au plus tard le 31 Juillet 2018.

C'est pourquoi, le requérant conclut à ce qu'il vous plaise, Monsieur le Président, **de prolonger au 31 juillet 2018**, le délai aux termes duquel l'assemblée générale ordinaire devra être convoquée et réunie pour statuer sur les comptes consolidés de la société EXIMIUM au 31 décembre 2017.

Fait à Romans sur Isère

Le 18 juin 2018


 37 Rue Cassiopée
 Parc Altaïs
 74650 CHAVANOD
 Tél. 04 50 27 88 18 - Fax 04 50 23 13 83